

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 à Montholon

L'an deux mil dix-sept, le treize avril, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Aillantais s'est réuni, salle communautaire, au 9, rue des Perrières à Montholon, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR, Président.

Le président ouvre la séance à 18h30.

Il est procédé à l'appel des membres du conseil.

Présents (21) : Évelyne MAURY, Sophie PICON, Daniel DERBOIS, Jean-Marie VALNET, Jean-Pierre TISSIER, Hugues SAULET, Jean-Claude LESCOT, Bernard MOREAU, Mahfoud AOMAR, Marie-Laurence NIEL, Irène EULRIET BROCARDI, Claudine CIEZKI, Roger CHARPY, Benoît MAURY, Christian MARTIN, Andrée GOLLOT, Alain THIERY, Joëlle VOISIN, Madeleine FOURNIER HIRZEL, Alexis CHEVIGNY, David SEVIN.

Excusés : Marie-Louise COURTOIS, William LEMAIRE, Bruno CANCELA, Patrick DUMEZ, Gérard CHAT, Jean Conseil, Yann HOUZÉ.

Pouvoirs (6) : Marie-Louise COURTOIS à Jean-Claude LESCOT, Bruno CANCELA à Mahfoud AOMAR, Gérard CHAT à Joëlle VOISIN, Yann HOUZÉ à Christian MARTIN, William LEMAIRE à Sophie PICON, Jean CONSEIL à Benoît MAURY

Absents : Philippe GEORGES, Micheline VEILLARD (Le Val d'Ocre)

Le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance :

Approbation du PV de séance du 16 mars 2017;

Désignation du secrétaire de séance ;

Budget principal :

1. Approbation du compte de gestion 2016 ;
2. Approbation du compte administratif 2016 ;
3. Affectation du résultat 2016;
4. Vote des taux des taxes locales 2017 ;
5. Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2017 ;
6. Présentation et vote du budget 2017 ;

Budget annexe REOM :

7. Approbation du compte administratif 2016 ;
8. Approbation du compte de gestion 2016 ;
9. Affectation du résultat ;
10. Présentation et vote du budget 2017 ;
11. Choix du nombre de vice-présidents,
12. Élection d'un vice-président délégué à la préparation des futures compétences obligatoires,
13. Détermination des indemnités des vice-présidents,
14. Élection de la commission fonds de concours,
15. Avenant au lot n°4 du marché de travaux d'agrandissement de la déchèterie (remplacement du portail),
16. Avenant Ecofolio,
17. Convention autorisant ENEDIS à la pose d'un poteau électrique sur parcelle 162 de la déchèterie suite à l'enfouissement des lignes sous l'autoroute,
18. Convention autorisant le passage d'une conduite de gaz privée sur la parcelle du local de Saint-Maurice-Thizouaille.

Affaires diverses :

Réflexion quant au rôle de la CCA dans la gestion du pressoir de Champvallon.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2017

Le procès-verbal de séance du conseil du 16 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire désigne Monsieur Christian MARTIN, secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Mahfoud AOMAR cède la parole à Monsieur Jean-Claude LESCOT vice-président en charge des finances.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion est projeté en séance.

Jean-Claude LESCOT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif est présenté par chapitre. Chaque conseiller communautaire a obtenu communication du détail par article par l'envoi du 7 avril 2017.

○ **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	204 047,14 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	166 121,04 €
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	121 776,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	633 866,86 €
66 CHARGES FINANCIÈRES	8 910,07 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
022 Dépenses imprévues	- €
023 Virements à la section d'investissement	- €
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	72 491,68 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 207 212,79 €

○ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	768,00 €
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	38 286,38 €
73 IMPÔTS ET TAXES	957 744,00 €
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	366 827,63 €
75 Autres produits de gestion courante	67 175,69 €
76 PRODUITS FINANCIERS	0,84 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	38,00 €
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 949,24 €
Total des recettes de fonctionnement	1 441 789,78 €

Le compte administratif se solde donc par un excédent en fonctionnement sur l'exercice 2016 de **234 576,99 €**.

○ **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 534,82 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 808,48 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	199 123,94 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	38 585,59 €
020 Dépenses imprévues	- €
040 OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 949,24 €
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	- €
Total des dépenses d'investissement	298 002,07 €

○ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 976,00 €
10 DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	285 656,49 €
16 EMPRUNTS	0,00 €
138 Autres subventions non transférables	0,00 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	- €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	72 491,68 €
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	- €
Total des recettes d'investissement	397 124,17 €

Le compte administratif se solde donc par un excédent en investissement sur l'exercice 2016 de **99 122,10 €**.

Pour mémoire, le résultat de l'exercice antérieur reporté sur chaque section était de :

REPORT N-1 EN FONCTIONNEMENT	767 552,39 €
REPORT N-1 EN INVESTISSEMENT	223 661,51 €

Le résultat cumulé pour 2016 est donc de :

RÉSULTAT EN FONCTIONNEMENT	767 552,39 € + 234 576,99 €	1 002 129,38 €
RÉSULTAT EN INVESTISSEMENT	223 661,51 € + 99 122,10 €	322 783,61 €

Jean-Claude LESCOT demande au président de quitter la séance.

Il est demandé ensuite au conseil de bien vouloir approuver le compte administratif 2016 pour le budget principal, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats tels que résumés ci-avant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante
 Résultat excédentaire en fonctionnement sur l'exercice 2016 : **234 576,99€**
 Résultat antérieur reporté : **767 552,39€**
Résultat à affecter en fonctionnement : 1 002 129,38€
 Solde d'exécution d'investissement en excédent de : **99 122,10€**
 Solde des reports d'investissement : **223 661,51€**
Solde d'exécution en investissement : 322 783,61€
- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Section de Fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice 2016	234 576,99 €
B. Report à nouveau	767 552,39 €
A+B. Résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2016	1 002 129,38 €

Section d'Investissement :

C. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	322 783,61 €
--	---------------------

Restes à réaliser :

Dépenses	Recettes	D. Solde des restes à réaliser
556 649 €	68 952 €	- 487 697 €

E=C+D. Besoin d'investissement à la section d'investissement	- 164 913,39 €
--	-----------------------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
En couvrant le besoin de financement (F) de la section d'investissement en votant au compte **R11068 « excédents de fonctionnement capitalisés »** la somme de **164 913,39 €** ;
Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **R002 « excédent de fonctionnement reporté »** de **837 215,99 €**.

4. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Le budget principal 2017 peut être équilibré en section de fonctionnement par une recette fiscale de 790 302 €, produit des taxes additionnelles à taux constants appliqué aux bases prévisionnelles notifiées par les services de la direction générale des Finances Publiques.

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir les taux d'imposition votés en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir les taux d'imposition votés en 2016 ;
- **Détermine** les taux des taxes locales 2017 de la façon suivante :
 - Taxe d'habitation = 3,73 %
 - Foncier bâti = 3,14 %
 - Foncier non bâti = 8,68 %
 - CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) = 3,41 %
- **Charge** Monsieur le président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

5. VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur LESCOT présente ensuite le détail des subventions budgétées pour la somme de 280 000 €.

Vu les différentes demandes de subventions établies par les associations du territoire qui peuvent prétendre à une subvention pour l'année 2017 ;

Vu la proposition des membres de la commission des finances et de l'inter-commission ;

BÉNÉFICIAIRES	PROPOSITION 2017
Bibliothèque AILLANT	7 000,00 €
ADIL de l'Yonne	300,00 €
ARORY	3 000,00 €
CRÈCHE Les Tipitchounes	77 953,00 €
Polissons	35 000,00 €
Costauds	25 500,00 €
Pandas	27 900,00 €
Tacots	21 000,00 €
Ravillon	31 000,00 €
Les p'tits Loups	5 810,00 €
Activ ados	30 000,00 €
RÉSERVE	13 313,00 €
	2 224,00 €
TOTAL	280 000,00 €

Réserve pour inter-commission (subv à Petits pas, etc...)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer aux associations énumérées précédemment les montants des subventions proposées par la commission des finances et l'inter-commission ;
- **Inscrit** au budget principal 2017 à l'article DF6574-Subventions de fonctionnement aux associations le montant de 280 000 € ;
- **Autorise** le président à signer les bordereaux de mandats correspondants.
-

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Jean-Claude LESCOT présente aux membres du conseil communautaire le budget principal 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de **fonctionnement à 2 251 169 € et en investissement à 3 473 983 €, soit un budget primitif 2017 total de 5 725 152 €.**

○ **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées comme suit par chapitre :

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	223 901,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	236 876,00 €
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	121 726,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	635 930,91 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	11 200,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
022	Dépenses imprévues	76 013,00 €
023	Virements à la section d'investissement	885 491,23 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	60 130,86 €
Total	des dépenses de fonctionnement	2 251 169,00 €

○ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement sont détaillées comme suit par chapitre :

013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	41 862,77 €
73	IMPÔTS ET TAXES	945 463,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	342 372,00 €
75	Autres produits de gestion courante	73 306,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 949,24 €
Total	des recettes de fonctionnement	1 413 953,01 €
	Résultat reporté	837 215,99 €
	TOTAL	2 251 169,00 €

○ **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses prennent en compte les restes à réaliser effectués en fin 2016.

Les dépenses d'investissement sont détaillées comme suit par chapitre :

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	347 973,00 €
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 198 794,76 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 533 156,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	117 110,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	50 000,00 €
020	Dépenses imprévues	146 000,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 949,24 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	
Total des dépenses d'investissement		3 473 983,00 €

○ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- Les recettes d'investissement sont détaillées comme suit par chapitre :

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	628 952,00 €
10	DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	10 601,91 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	164 913,39 €
16	EMPRUNTS	1 400 000,00
138	Autres subventions non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 110,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	885 491,23 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	60 130,86 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	
Total des recettes d'investissement		3 151 199,39 €
Résultat reporté		322 783,61 €
TOTAL		3 473 983,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 473 983 €**.

Vu l'avis de la commission des finances du 28 mars 2017 ;

Vu le projet de budget primitif 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** le budget primitif 2017 arrêté comme suit, au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 251 169 €	2 251 169 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 473 983 €	3 473 983 €
TOTAL	5 725 152 €	5 725 152 €

BUDGET ANNEXE REOM

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Jean-Claude LESCOT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget annexe. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Jean-Claude LESCOT propose de présenter le compte administratif du budget annexe REOM par chapitre.

Le total des dépenses d'exploitation réalisées en 2016 s'élève à 1 489 665,35 €.

○ DÉPENSES D'EXPLOITATION	
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 059 393,30 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	129 271,40 €
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 396,43 €
66 CHARGES FINANCIÈRES	7 768,59 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 613,29 €
022 Dépenses imprévues	
023 Virements à la section d'investissement	
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	65 153,43 €
Total des dépenses d'exploitation	1 489 665,35 €

Le total des recettes d'exploitation s'élève pour l'année 2016 à **1 293 753,36 €**.

○ **RECETTES D'EXPLOITATION**

013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	21 979,66 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 174 480,14 €
73	IMPÔTS ET TAXES	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	154 802,67 €
75	Autres produits de gestion courante	72 391,26 €
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 155,80 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 066,38 €
Total des recettes d'exploitation		1 435 875,91 €

Le déficit en exploitation sur l'exercice 2016 est de **53 789,44 €**.

En ce qui concerne la section d'investissement :

○ **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 955,86 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 473,06 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	192 077,55 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	103 509,17 €
020	Dépenses imprévues	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 066,38 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	
Total des dépenses d'investissement		349 082,02 €

○ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 €
10	DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	8 833,54 €
16	EMPRUNTS	273 000,00 €
138	Autres subventions non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 010,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	65 153,43 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	
Total des recettes d'investissement		351 996,97 €

L'excédent en investissement sur l'exercice 2016 s'élève à **2 914,95 €**.

Pour mémoire, le résultat de l'exercice antérieur reporté sur chaque section était de :

REPORT N-1 EN EXPLOITATION	605 480,19 €
REPORT N-1 EN INVESTISSEMENT	54 307,46 €

Le résultat cumulé est donc pour 2016 de :

RÉSULTAT EN EXPLOITATION	605 480,19 € - 53 789,44 €	551 690,75 €
RÉSULTAT EN INVESTISSEMENT	54 307,46 € + 2 914,95 €	57 222,41 €

Jean-Claude LESCOT demande au président de quitter la séance.

Il est demandé ensuite au conseil de bien vouloir approuver le compte administratif 2016 pour le budget annexe, de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats tels que résumés ci-avant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat **déficitaire** en exploitation sur l'exercice 2016 : **53 789,44 €**

Résultat antérieur reporté : **605 480,19 €**

Résultat à affecter en exploitation : 551 690,75 €

Solde d'exécution d'investissement **excédentaire** de : **2 914,95 €**

Solde des reports d'investissement : **54 307,46 €**

Solde d'exécution en investissement : 57 222,41 €

- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Il est nécessaire d'intégrer les restes à réaliser effectués en fin d'année 2016 détaillés de la manière suivante :

20	IMMO. INCORPORELLES	259,00 €	13	SUBVENTIONS	259 695,00 €
21	IMMO. CORPORELLES	13 982,00 €			
23	IMMO. EN COURS	349 656,00 €			
		363 897,00 €			259 695,00 €
		-104 202,00 €			

Section de Fonctionnement

A. Résultat de l'exercice 2016	- 53 789,44 €
B. Report à nouveau	605 480,19 €
A+B. Résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2016	551 690,75 €

Section d'Investissement

C. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	57 222,41 €
--	--------------------

Restes à réaliser

Dépenses	Recettes	D. Solde des restes à réaliser
363 897 €	259 695 €	- 104 202,00 €

F=C+D. Besoin d'investissement à la section d'investissement	- 46 979,59 €
--	----------------------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **décide** d'affecter au budget 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
En couvrant le besoin de financement (F) de la section d'investissement en votant au compte **R11068**
« **excédents de fonctionnement capitalisés** » la somme de **46 979,59 €** ;
Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **R002**
« **excédent de fonctionnement reporté** » de **504 711,16 €**.

▪ **10. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2017**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 796 125,00 €.

○ **DÉPENSES D'EXPLOITATION**

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 108 025,00€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	162 920,00€
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 150,00€
66	CHARGES FINANCIÈRES	3 990,58€
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500,00€
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	50 000,00€
022	Dépenses imprévues	89 999,81€
023	Virements à la section d'investissement	236 492,00€
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	106 047,61€
Total	des dépenses d'exploitation	1 796 125,00€

○ **RECETTES D'EXPLOITATION**

013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	36 000,00€
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	965 099,90€
73	IMPÔTS ET TAXES	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	181 600,00€
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00€
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 700,00€
78	REPRISES SUR PROVISIONS	10 000,00€
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 013,94€
Total	des recettes de fonctionnement	1 291 413,84€
	Résultat reporté	504 711,16€
TOTAL		1 796 125,00€

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 798 436,00 €.

○ **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT comprenant les restes à réaliser établis fin 2016**

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 250,00€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	579 473,00€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	45 999,66€
020	Dépenses imprévues	85 699,40€
040	OPÉRATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 013,94€
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	
Total	des dépenses d'investissement	798 436,00 €

○

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	259 695,00€
10	DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	89 999,39€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	46 979,59 €
16	EMPRUNTS	0,00€
138	Autres subventions non transférables	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	236 492,00€
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	106 047,61€
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	
Total des recettes d'investissement		741 213,59€
Résultat reporté		57 222,41€
TOTAL		798 436,00€

Vu l'avis de la commission des finances du 28 mars 2017 ;

Vu le projet du budget primitif 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** le budget primitif 2017 du budget annexe arrêté comme suit, au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	1 796 125 €	1 796 125 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	798 436 €	798 436 €
TOTAL	2 594 561 €	2 594 564 €

11. CHOIX DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Par délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014, le nombre de vice-présidences a été fixé à 6. Ce nombre peut être porté à 9 au maximum, par délibération prise à la majorité des deux tiers.

Le président propose au conseil de créer une 7^{ème} vice-présidence, sans que l'enveloppe globale des indemnités d'élus, votée préalablement et répartie dans les deux budgets, ne soit augmentée.

Ce 7^{ème} vice-président serait délégué à la préparation des transferts de compétences obligatoires « eau et assainissement » en 2020. Le président indique qu'il conviendra également de créer une commission pour cette compétence

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité et quatre abstentions (Hugues SAULET, Sophie PICON avec pouvoir de William LEMAIRE et Jean-Pierre TISSIER)

- **Accepte de fixer à sept le nombre de vice-présidents à la Communauté de communes de l'Aillantais.**

12. ELECTION D'UN 7EME VICE-PRESIDENT DELEGUE A LA PREPARATION DES FUTURES COMPETENCES OBLIGATOIRES

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du septième vice-président à bulletin secret en application de l'article L2122-7 du CGCT.

Après un appel à candidature, Monsieur Alain THIERY se porte candidat au poste de 7^{ème} vice-président.

Monsieur Hugues SAULET indique aux membres du conseil qu'il ne prendra pas part au vote.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote à bulletin secret.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 26
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Monsieur Alain THIERY ayant obtenu 21 suffrages et ayant atteint la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé. Monsieur Alain THIERY remercie le conseil et déclare accepter d'exercer cette fonction.

13. VOTE DES INDEMNITES DES VICE-PRESIDENTS

Il proposé d'allouer à chaque vice-président 14,14% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au lieu de 16.50% pour que l'enveloppe financière reste la même.

Il est aussi proposé de viser les indemnités des élus (président et vice-présidents) non plus sur l'indice 1015, mais sur l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, de manière à ce que les textes à venir n'imposent pas de prendre une nouvelle délibération à chaque occasion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **Qu'à compter du 1^{er} mai 2017, les taux des indemnités de fonctions des sept vice-présidents sera fixé à 14.14% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
- **Qu'à compter du 1^{er} mai 2017, le taux des indemnités du président de la CCA sera également fixé par référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.**
- **Ces indemnités seront payées mensuellement. Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits aux budgets de l'établissement public.**

14. ÉLECTION DE LA COMMISSION FONDS DE CONCOURS

Lors du conseil du 16 mars dernier, un règlement relatif à l'attribution de fonds de concours a été adopté. Le règlement prévoit que cette commission est composée du président et de 6 membres élus parmi le conseil communautaire.

Il est proposé de procéder à l'élection de ces 6 membres titulaires, ainsi que de désigner 3 suppléants en cas d'empêchement.

Madame FOURNIER HIRZEL rappelle au président que Patrick Dumez s'est porté candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Décide la création d'une commission « fonds de concours » dans les conditions de composition exposées ci-dessus**
- **Désigne en qualité de membres de cette commission :**
 - ✓ *Le président de la Communauté de communes,*
 - ✓ *Hugues SAULET,*
 - ✓ *Patrick DUMEZ*
 - ✓ *Jean-Marie VALNET*
 - ✓ *Christian MARTIN*
 - ✓ *Benoît MAURY*
 - ✓ *David SEVIN*
- **Désigne en qualité de suppléants :**
 - ✓ *Alain THIERY,*
 - ✓ *Jean-Claude LESCOT,*
 - ✓ *Gérard CHAT*

15. AVENANT AU LOT N°4 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA DECHETERIE (REPLACEMENT DU PORTAIL).

Monsieur VALNET explique que lors de la passation du marché, le remplacement du portail d'entrée (qui deviendra le portail de la sortie) n'avait pas été prévu dans le cahier des charges. Il a subi depuis des dégradations, et il est prévu que les portails soient connectés à la clôture active.

Si le portail devait être changé ultérieurement, il sera nécessaire de faire ré intervenir l'entreprise en charge de la clôture active.

Le montant de l'avenant est de 4 287.18 € TTC (3 572.65€ HT), pour la fourniture et la pose d'un portail (y compris dépose de l'existant et scellements au béton).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide d'approuver l'avenant n° 1 au lot n°4 d'un montant de 3572.65 € HT du marché de mise aux normes et d'agrandissement de la déchèterie intercommunale du 12 juillet 2016.**
- **Autorise le Président à signer cet avenant**

16. AVENANT ECOFOLIO

Monsieur VALNET précise que l'objet de cet avenant est notamment de prolonger d'une année la convention avec Ecofolio (Eco-organisme pour les papiers) pour caler la fin de la convention avec celle d'Eco-Emballages (projet en cours d'une fusion entre Eco-Emballages et Ecofolio). Ecofolio propose de signer cet avenant électroniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le Président à signer électroniquement l'avenant Ecofolio**

17. CONVENTION AUTORISANT ENEDIS A LA POSE D'UN POTEAU ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE 162 DE LA DECHETERIE SUITE A L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES SOUS L'AUTOROUTE

Enedis a pour projet l'enfouissement des lignes électriques sous l'autoroute, et sollicite la CCA pour avoir son accord pour poser un poteau électrique en bordure de parcelle de la déchèterie intercommunale.

Cela ne gênera pas le fonctionnement de la déchèterie. Enedis propose une indemnité unique et forfaitaire de 38 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le Président à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'un poteau électrique sur la parcelle ZC 162 (lieu-dit digne chien) sur la commune de VALRAVILLON.**

18. CONVENTION AUTORISANT LE PASSAGE D'UNE CONDUITE DE GAZ PRIVEE SUR LA PARCELLE DU LOCAL DE SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE.

Monsieur VALNET explique que la communauté de communes a été sollicitée par des propriétaires voisins du local technique intercommunal de Saint-Maurice-Thizouaille pour la création d'une conduite de gaz privée qui dépasserait sur sa propriété.

Un raccordement qui n'empièterait pas sur la parcelle de la CCA serait beaucoup plus complexe et coûteux pour les propriétaires.

Il est proposé au conseil d'autoriser ce passage de conduite de gaz.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le passage de la conduite de gaz sur la parcelle du local technique de Saint-Maurice-Thizouaille au 6, rue Saint-Jean.**
- **Autorise l'entreprise en charge des travaux à accéder au local technique pour réaliser les travaux.**

AFFAIRES DIVERSES

- Réflexion quant au rôle de la CCA dans la gestion du pressoir de Champvallon

Le président précise qu'il résulte des consultations effectuées que le bail est devenu caduc compte tenu de la cession de l'intégralité des parcelles viticoles qui appartenaient à la CCA. Le président indique qu'il envisage de rencontrer prochainement les preneurs sur ce point.

- Taux moyen communaux

Les états 1259 adressés aux communes présentent des taux de référence des taxes locales qui peuvent s'avérer trompeurs. En effet, ils sont présentés majorés du taux additionnel des communautés de communes. Les communes qui pensaient avoir des taux inférieurs à la moyenne départementale, peuvent en réalité avoir des taux supérieurs.

- Création du syndicat de bassin

Le président indique que la première réunion de travail a eu lieu le 12 avril 2017. La création du syndicat est envisagée pour le 1^{er} janvier 2018. Dès réception de la cartographie, le président transmettra davantage d'informations sur ce dossier.

- Prochain conseil communautaire : le 18 mai 2017.

- Fourrière animale

Monsieur LESCOT précise que l'activité a baissé. **La cotisation d'abord pressentie à 1.10 €/habitant a finalement été maintenue à 1 € par habitant.** L'Assemblée générale a décidé de supprimer les astreintes qui étaient assurées par le personnel après 17 heures. Monsieur LESCOT invite par conséquent les maires à contacter les services de la fourrière à compter du lendemain. Monsieur LESCOT précise enfin qu'il a démissionné au syndicat de ses fonctions de vice-président.

Monsieur AOMAR salue le travail réalisé par l'ensemble du personnel de la CCA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance,
Christian MARTIN

Le président de la CCA,
Mahfoud AOMAR

Prénom NOM	PRÉSENT	ÉMARGEMENT	Prénom NOM	PRÉSENT	ÉMARGEMENT
William LEMAIRE	Excusé	Pouvoir à Sophie PICON	Irène EULRIET BROCARDI	X	
Évelyne MAURY	X		Claudine CIEZKI	X	
Daniel DERBOIS	X		Bruno CANCELA	Excusé	Pouvoir à Mahfoud AOMAR
Sophie PICON	X		Benoît MAURY	X	
Jean-Marie VALNET	X		Christian MARTIN	X	
Jean-Pierre TISSIER	X		Yann HOUZÉ	Excusé	Pouvoir à Christian MARTIN
Hugues SAULET	X		Philippe GEORGES	Absent	
Jean-Claude LESCOT	X		Alain THIERY	X	
Bernard MOREAU	X		Roger CHARPY	X	
Marie-Louise COURTOIS	Excusée	Pouvoir à Jean-Claude LESCOT	Andrée GOLLOT	X	
Marie-Laurence NIEL	X		Patrick DUMEZ	Excusé	
Mahfoud AOMAR	X		Jean CONSEIL	Excusé	Pouvoir à Benoît MAURY
Alexis CHEVIGNY	X		David SEVIN	X	
Micheline VEILLARD	Absente		Gérard CHAT	Excusé	Pouvoir à Joëlle VOISIN
Joëlle VOISIN	X		Madeleine FOURNIER HIRZEL	X	Suppléante de M. Patrick DUMEZ

